



SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

1350, chemin Middle, Saint-Georges-de-Clarenceville, J0J 1B0

450-294-2464 ou st-georges@clarenceville.qc.ca

AVIS PUBLIC

Avis vous est par la présente donné que lors de l'assemblée extraordinaire du conseil du 3 juillet 2018, tenue dès 20h, au 1350 chemin Middle, les demandes de dérogation mineure suivantes seront prise en considération par les membres du conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, à savoir :

1. Demandeur - 2315, Léon :

Nature de la demande : Demande l'autorisation de construire un garage (de 22 pi de hauteur) plus haut que le chalet existant (17 pi) par le règlement de zonage 428-04 (Art 43.1.4°).

2. Demandeur - 1849, Marie :

Nature de la demande : Demande l'autorisation de construire un garage à 6 pi de la rue (marge de recul) au lieu de 25 pi exigé par le règlement de zonage 428 et à 3 pi de la marge latérale au lieu de 2 m exigée par le règlement de zonage 428-04.

3. Demandeur - 2250, James :

Nature de la demande : Demande l'autorisation de construire un deuxième garage dérogeant à l'article 43.1.1° le règlement de zonage 428-04.

4. Demandeur - 1671, Kowalsky :

Nature de la demande : Demande l'autorisation de reconstruire sa galerie et de se mettre à 4.5m de marge de recul au lieu de 6 m exigée par le règlement de zonage 428.

Donné à Saint-Georges-de-Clarenceville ce 12^{ième} jour de juin 2018.

Charles Whissell, directeur général et secrétaire trésorier